

## REUNION DU 17 MARS 2016

L'an deux mil seize, le 17 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROULLEAU Claude, Maire.

Date de convocation : 08 mars 2016

Présents : Mmes et Ms. BARANGER Fabrice, BONNEAU Christine, FERRE Béatrice, GABILLY Alain, GACOUGNOLLE Eric, GELIN Marina, GONNORD Pascal, GOURÇON Jean-Marc, GUERINEAU Corinne, LOUME Nathalie, LUSSIEZ Sonia, MAGNERON Sébastien, MARTIN François, MASSETEAU Cécile, MOINARD Christophe, MOINARD Philippe, ROULLEAU Claude, THIOU Sylviane et TROUVE Virginie.

Secrétaire de séance : Mme GELIN Marina.

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les membres de leur présence. Il soumet au Conseil le procès verbal de la séance du 18 février 2016. Le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents en l'état.

### ORDRE DU JOUR

➤ **Travaux - bâtiments**

201603-01	Aménagement de l'ancienne pharmacie – travaux.
201603-02	Centre socio-éducatif et de loisirs – avenants.

➤ **Travaux - Voirie**

201603-03	Cheminement cyclo-pédestre – Rue de brioux.
-----------	---

➤ **Budget**

201603-04	Subvention exceptionnelle – chasse aux œufs.
201603-05	Subvention UDAF 79 – Espace rencontre.
201603-06	Compte de Gestion 2015 – Budget principal.
201603-07	Compte Administratif 2015 – Budget principal.
201603-08	Affectation des résultats – Budget principal.
201603-09	Vote des taux d'imposition 2016.
201603-10	Budget primitif 2016 – Budget principal.

➤ **Ressources humaines**

201603-11	Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CUI-CAE)
-----------	---

➤ **Réglementation**

201603-12	Régie du 14 juillet.
-----------	----------------------

➤ **Personnel**

201603-13	Régime des astreintes et permanences.
-----------	---------------------------------------

➤ **Travaux divers**

201603-14	Travaux de maçonnerie sur le nouveau parking – rue des Ecoles.
-----------	--

➤ **Culture**

201603-15	Manifestations culturelles.
-----------	-----------------------------

## **D201603-01 AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE PHARMACIE - TRAVAUX**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François présente aux membres du Conseil les travaux d'aménagement de l'ancienne pharmacie. Il précise que la majeure partie des travaux est réalisée par le personnel communal (Cloisons, plafonds, réseaux, chauffage, etc).

Monsieur MARTIN François présente les devis relatifs à la réalisation du carrelage de la grande salle :

- FIDELE PERE ET FILS : 7 686,31 euros H.T. (primaire epoxy),
- FIDELE PERE ET FILS : 6 051,40 euros H.T.,
- GUILBAUD : 4 843 euros H.T..

Monsieur MARTIN François présente par ailleurs, les devis relatifs à la dépose, fourniture et pose de la porte de la grande salle :

- MOYNET ALU : 4 203,25 euros H.T.,
- FRERE S.A.S. : 3 989,52 euros H.T..

A l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- de retenir les offres jugées économiquement les plus avantageuses, soit l'offre de GUILBAUD pour un montant de 4 843 euros H.T. (réalisation du carrelage) et de FRERE S.A.S. (dépose, fourniture et pose de la porte d'entrée) pour un montant de 3 989,52 euros H.T.,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur MARTIN François à signer tout document afférent,
- d'affecter ces dépenses à l'opération 0220 « Gros travaux de bâtiments ».

## **D201603-02 CENTRE SOCIO-EDUCATIF ET DE LOISIRS - AVENANTS**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François présente aux membres du Conseil le projet de mise en place d'une régulation de la chaufferie par un système GTC (Gestion Technique Centralisée), comparable aux systèmes existants aux écoles et aux salles de sports. Il évoque que ce dispositif permet de définir des températures adaptées en fonction de l'occupation des locaux.

Monsieur MARTIN François présente le devis de l'entreprise AZAY CHAUFFAGE relatif à la mise en place d'un système GTC au Centre socio-éducatif et de loisirs (CSEL) pour un montant total de 9 470 euros H.T. :

- Plus-value concernant la mise en place de la GTC : + 15 321,05 euros H.T.,
- Moins-value concernant la régulation initiale de la chaufferie : - 5 851,05 euros H.T.,

Par ailleurs, Monsieur MARTIN François présente les avenants de l'entreprise COUVERTURES LOPEZ d'un montant de - 7 058,32 euros H.T. et de l'entreprise FRERE S.A.S. d'un montant de 7 058,32 euros H.T. relatifs aux renforts de charpente.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- de retenir la solution de remplacement de la régulation de la chaufferie par un système GTC comme présenté ci-dessus,
- d'accepter l'avenant n°1 de l'entreprise AZAY CHAUFFAGE pour un montant de 9 470 euros H.T.,
- d'accepter l'avenant n°1 de l'entreprise COUVERTURES LOPEZ d'un montant de – 7 058,32 euros H.T. et l'avenant n°2 de l'entreprise FRERE S.A.S. d'un montant de 7 058,32 euros H.T.,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur MARTIN François à signer tout document afférent.

### **D201603-03 CHEMINEMENT CYCLO-PÉDESTRE – RUE DE BRIOUX**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François rappelle le projet d'aménagement consistant à réaliser depuis le croisement de la rue de Brioux avec la route de Celles, côté Sud, entre les Platanes et la chaussée (2,60m de séparation), une piste piétonne sablée de 1,40m, sécurisée par des bordures P1 sur 460 ml + 125 ml afin de rejoindre le chemin de la Rivière. Les quinze entrées côté Sud et sept entrées côté Nord seraient reprises en bicouche ou en enrobé jusqu'aux seuils des propriétés privées.

Monsieur MARTIN François présente aux membres du Conseil les offres relatives à l'aménagement d'un cheminement cyclo-pédestre rue de Brioux, à la sortie de Prahecq :

- EIFFAGE T.P. : 36 570,60 euros H.T. (option : 40 600,60 euros H.T.),
- COLAS Centre-Ouest : 36 850 euros H.T. (option : 40 815 euros H.T.),
- BONNEAU T.P. : 49 333,50 euros H.T. (option : 48 976 euros H.T.).

A l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- de retenir l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, soit l'offre de EIFFAGE T.P. pour un montant de 40 600,60 euros H.T. (avec option en enrobé),
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur MARTIN François à signer tout document afférent,
- d'affecter ces dépenses à l'opération n°0267 « Voirie ».

### **D201603-04 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – CHASSE AUX OEUFS**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil la demande de l'A.I.P.E. sollicitant une aide financière de 250 € pour l'achat de gourmandises en chocolat au titre de la manifestation de la « Chasse aux œufs » de Pâques organisée le dimanche 27 mars 2016 à partir de 11 heures dans le parc du Château de la Voûte.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident d'allouer une subvention de 250 € à l'A.I.P.E pour l'achat de gourmandises en chocolat affectées à la « Chasse aux œufs » de Pâques.

### **D201603-05 SUBVENTION UDAF 79 – ESPACE RENCONTRE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'en 2014 et 2015, le Conseil Municipal

de Prahecq avait attribué une subvention de 340 euros au titre de sa participation au fonctionnement d'un « Espace rencontre » favorisant le soutien aux familles, le maintien et la reprise de la relation entre l'enfant et le parent avec lequel il ne vit plus et la redynamisation du lien familial et social. La demande présentée de 340 euros au titre de l'exercice 2016 vise à assurer le fonctionnement de cet « Espace rencontre ».

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 340 euros à l'UDAF 79 au titre de l'exercice 2016 pour le fonctionnement de cet « Espace rencontre ».

## **D201603-06 COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## **D201603-07 COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur GONNORD Pascal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur ROULLEAU Claude, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

○ acte la présentation faite du compte administratif du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

⑩ 982 394,90 €	Dépenses de fonctionnement :	1
⑩ 857,20 €	Recettes de fonctionnement :	2 524
⑩ 385,83 €	Dépenses d'investissement :	1 275
⑩ 661,79 €	Recettes d'investissement :	919

**RESULTAT DEFINITIF :**

**186 738,26 €**

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le compte administratif du budget principal de l'exercice 2015.

#### **D201603-08 AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal,

- après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2015,
  - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,
  - constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 542 462,30 Euros et un déficit d'investissement de 355 724,04 Euros,
  - prenant en compte la reprise des excédents du budget assainissement suite à la clôture de ce budget,
  - prenant en compte les restes à réaliser de l'exercice 2015 dont le montant en dépenses s'élève à 173 812,12 Euros et le montant en recettes s'élève à 0 Euro.
- décide d'affecter les résultats pour le budget principal de la manière suivante :
    - Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 423 277,48 Euros,
    - Compte 002 Excédent reporté de fonctionnement : 1 026 368,05 Euros,
    - Compte 001 Déficit reporté d'Investissement : 249 465,36 Euros.

#### **D201603-09 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016**

Suite à la communication de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 (Etat n°1259), Monsieur le Maire propose de voter les taux.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les taux d'imposition pour l'année 2016 qui restent identiques à ceux de 2015.

Dénomination	Bases	Taux	Produits
Taxe d'Habitation	2 327 000 €	13,85%	322 290 €
Taxe Foncière (bâti)	2 491 000 €	19,06%	474 785 €
Taxe Foncière (non bâti)	79 000 €	78,61%	62 102 €
<b>TOTAL</b>			<b>859 177 €</b>

#### **D201603-10 BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité, le budget primitif – Budget principal de l'exercice 2016, lequel peut se résumer ainsi qu'il suit :

- Dépenses de fonctionnement : 3 395 949,05 Euros
- Recettes de fonctionnement : 3 395 949,05 Euros
- Dépenses d'investissement : 2 888 605,93 Euros
- Recettes d'investissement : 2 888 605,93 Euros.

## **D201603-11    CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI**

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, Monsieur le Maire propose de prolonger la durée du contrat d'accompagnement dans l'emploi de 1 an, à compter du 21 juin 2016.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- de prolonger la durée initiale du contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi sur le poste d'agent d'entretien des bâtiments et voiries pour 1 an,
- que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail (35 heures),
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour cette prolongation.

## **D201603-12    REGIE DU 14 JUILLET**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GONNORD Pascal.

Monsieur GONNORD Pascal propose aux membres du Conseil de prolonger le fonctionnement de la régie du 14 juillet dont le fonctionnement est actuellement prévu du 20 juin au 10 juillet de chaque année. Il propose de prévoir un fonctionnement de la régie du 20 juin au 31 juillet de chaque année.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident d'étendre le fonctionnement de la régie du 14 juillet soit du 20 juin au 31 juillet.

## **D201603-13    REGIME DES ASTREINTES ET PERMANENCES**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GONNORD Pascal.

Monsieur GONNORD Pascal présente le projet de modification du dispositif des astreintes et permanences communales suite à l'avis favorable du Comité Technique en date du 01 mars 2016. Il rappelle qu'une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail. La permanence correspond à l'obligation faite à un agent de se trouver sur son lieu de travail habituel, ou un lieu désigné par son chef de service, pour nécessité de service, un samedi, un dimanche ou lors d'un jour férié.

### **⑩    Astreintes communales :**

Monsieur GONNORD Pascal rappelle que le dispositif d'astreinte consiste à assurer du vendredi soir après 16 heures 30 au lundi matin 8 heures et les jours fériés des astreintes d'exploitation pour la réalisation d'états des lieux, de délivrance de matériels, de dépannage en fonction des compétences de l'agent concerné et du type de panne et autres nécessités d'intervention d'urgence (chien errant, verglas, accident, neige, etc) pour le bon fonctionnement des services publics communaux sur cette période. Il évoque en outre qu'un agent peut être amené à assurer une astreinte un soir de semaine après 16 heures 30 jusqu'au lendemain 8 heures.

Monsieur GONNORD Pascal précise que les 11 (à ce jour) agents titulaires des services techniques du patrimoine non bâti (espaces verts et voirie), de l'entretien/réparation des bâtiments et du nettoyage des salles de sports participent au dispositif des astreintes d'exploitation selon un roulement à raison d'un seul agent d'astreintes par week-end.

Il évoque que tous les agents concernés bénéficieront de l'indemnité d'astreinte qui évoluera par arrêté ministériel. En outre, l'intervention correspondant à un travail effectif accompli par un agent pendant une période d'astreinte donnera lieu à repos compensateur temps majoré qui évoluera par arrêté ministériel.

#### ⑩ **Permanences communales :**

Monsieur GONNORD Pascal évoque qu'une permanence administrative est assurée les samedis matin de 9 heures à 12 heures hors les mois de juillet et août et périodes exceptionnelles (période de Noël – jour de l'An). Il précise que l'agent de permanence assure à la Mairie, l'accueil et le renseignement du public et la réception du courrier et que les trois agents du service administratif assurent selon un roulement à raison d'un agent par samedi, ces permanences administratives. L'agent de permanence bénéficie d'un repos compensateur égal au temps de la permanence majoré de 25%.

Vu le décret n°2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 01 mars 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la modification du régime des astreintes et permanences ci-dessus présentée,
- charge Monsieur le Maire de rémunérer ou de compenser le cas échéant, les périodes ainsi définies conformément aux textes en vigueur,
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur GONNORD Pascal à prendre et à signer tout acte afférent.

#### **D201603-14 TRAVAUX DE MACONNERIE SUR LE NOUVEAU PARKING – RUE DES ECOLES**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François présente aux membres du Conseil le projet de reprise globale du mur du nouveau parking situé rue des Ecoles. Il précise qu'une demande d'offre a été sollicitée auprès de la MIPE pour la réalisation de ces travaux.

Monsieur MARTIN François présente le devis estimatif de la MIPE pour un montant de 29 397,33 euros T.T.C. (hors fournitures à la charge de la Commune).

Madame BONNEAU Christine souligne qu'il est important d'accompagner les structures d'insertion économique mais qu'il est également important de prendre des précautions pour ne pas déstabiliser le tissu économique.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- d'accepter le principe de réalisation des travaux de reprise totale du mur du nouveau parking situé rue des Ecoles par la MIPE pour un montant prévisionnel de 29 397,33 euros (à redéfinir),

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur MARTIN François à signer tout document afférent,
- d'affecter ces dépenses à l'opération n°0267 « Voirie ».

## **D201603-15 MANIFESTATIONS CULTURELLES**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOURÇON Jean-Marc.

Monsieur GOURÇON Jean-Marc rappelle les manifestations culturelles et sportives auxquelles la Commune s'associe :

- ⑨ Manifestation A side Humant de side-cars associant des personnes en situation de handicap : Samedi 9 avril 2016 à la salle polyvalente,
- ⑨ Championnat National individuel de twirling : samedi 16 avril 2016 aux salles de sports.

Madame BONNEAU Christine rappelle que ce vendredi 18 mars, la Commune accueillera la 3ème édition de la manifestation « Courir pour Aimer la Vie » et des Rencontres Handisports en lien avec l'Association des Paralysés de France et l'USEP de secteur.

Le Conseil prend acte de ces informations.

Délibération n°1 à n°15

Fin de séance : 23 heures 15.